

Les nouvelles de

Chanonat

JUIN
2015

@YJS

DOSSIER SPECIAL

**CHAPELLE NOTRE
DAME DE L'ARBRE**

Bulletin municipal



n°75



Sommaire



La Vie Municipale :

- Le mot du Maire
- Les employés Municipaux
- Le Budget 2015
- Le Conseil Municipal des Enfants
- La Communauté de Communes

La Vie Locale :

- Les associations
- Le Comité des Fêtes
- Les écoles

Le Cadre de vie

- Aménagements & Travaux
- Propreté

L'environnement

Vivre ensemble

Le Dossier Historique

Etat Civil

Infos pratiques

Directeur de Publication : Serge CHARLEMAGNE

Rédacteur : Marie-Odile SALLE

Maquette : Arthur CHAUMUZEAU

Impression : GROUPE DROUIN IMPRIMEURS



Il y a loin de la coupe aux lèvres...

Un tel titre peut surprendre et mérite quelques explications ... Nous avons des ambitions pour notre commune et donc des projets, certains importants, structurants, d'autres plus ponctuels, plus ciblés. Ils répondent tous aux idées émises en préambule de l'élection de la présente municipalité ou aux prises de décision de l'ancienne équipe municipale.

Mais que de difficultés pour parvenir à mettre en route nos projets ! Je ne fais pas partie de ceux qui critiquent à outrance les normes, les textes législatifs ou réglementaires, les directives de tout poil. Mais il faut reconnaître que boucler un projet relève du parcours du combattant et qu'il réclame de l'opiniâtreté et de la constance dans l'effort ... et de la patience, tant de la part des élus que des administrés que sont les habitants de la commune.

Vous, ou tout du moins une partie d'entre vous, souhaitez que « ça aille plus vite ». Nous, les élus, aussi. Mais voilà, tout est complexe et dès lors que nous devons compter sur les autres administrations ou des prestataires extérieurs, attendre des subventions ou des avis, solliciter des services de l'Etat ou du département, le montage des dossiers prend du temps et les projets tant attendus se font attendre. C'est inhérent à nos sociétés avancées et beaucoup des mesures critiquées souvent sans discernement sont nécessaires pour préserver la sécurité des biens et des personnes et pour protéger les droits des citoyens.

Faisons le point :

- Le projet « Ecole » qui regroupe construction d'une cantine et agrandissement de l'école primaire : le choix d'un cabinet d'architectes-urbanistes pour l'étude de faisabilité vient de faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Le cabinet clermontois Boris Bouchet a été retenu. Il s'est déjà mis au travail ...
- Le projet concernant l'îlot « Le Petit Journal », situé près de la mairie, a été élaboré : l'amélioration de l'accès au parking place de la mairie et la création d'un espace convivial et paysager sont les éléments essentiels du projet. Avant de commencer les travaux, nous devons attendre la décision de la préfecture sur notre demande de subvention.
- L'impasse Bony et l'accès à la rue derrière les murs : le projet de traverse piétonnière a été arrêté et, là aussi, nous attendons la décision de subvention du préfet.
- Le traitement des ruines qui jouxtent l'église de Chanonat : une procédure de péril imminent a été menée et le bâtiment en ruines fait maintenant l'objet d'une procédure d'expropriation. La démolition sera mise en œuvre dès que possible.
- La restauration des absides de l'église de Jussat : en lien avec la Fondation du Patrimoine, le projet de rénovation avance et l'entreprise retenue a commencé les travaux.
- La restauration de la chapelle Notre-Dame de l'Arbre : le dossier est bouclé et attend l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Des fonds privés dans le cadre du mécénat sont attendus.
- La création d'un marché hebdomadaire : là aussi, le dossier avance et l'objectif reste de commencer avant l'automne.
- L'implantation d'un centre équestre et celle d'autres activités, ainsi que des hébergements saisonniers sont envisagés dans la vallée de l'Auzon près de l'étang de la prairie sont à l'étude.
- L'avenir des commerces dans le centre bourg reste une préoccupation de la municipalité qui vient de voter la délimitation d'un périmètre de protection du commerce de proximité. La commune devra suppléer si nécessaire, l'initiative privée afin de maintenir et d'améliorer l'offre commerciale existante.

Beaucoup de chantiers sont ouverts : à l'automne, nous inviterons les habitants à venir échanger avec les élus, notamment sur le projet structurant autour de l'école. Il sera temps aussi de faire le point sur les autres projets et sur leur financement. Bonnes vacances à toutes et à tous !

Le maire
Serge Charlemagne
 Vice-Président du Grand Clermont

Personnel de l'école et cantine - garderie



MOITA Rose-Marie



FILOCHE Béatrice



GIRAUD Annie



SECQUES Blandine

DAMBRUN Isabelle



MOITA Anabella

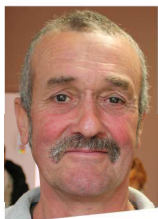


DELINDRO Carla



CONSTANTY Nicole

Personnel Technique



DAMBRUN François



RAYNAUD Philippe



DORKELD François



PHILIPPON Mathieu

Personnel de l'Entretien des bâtiments communaux



DE FREITAS Térésa



COL Gaëlle

Personnel Administratif



MASSOUBRE Claude



NEYRIAL Dominique



DUPOUYET Géraldine

LE BUDGET 2015

Le budget 2015 a été adopté à l'unanimité au cours du conseil municipal de 26 mars 2015. Il comprend deux parties :

1/ le fonctionnement qui comprend les dépenses et les recettes correspondant à la gestion courante de la vie communale et à l'entretien des équipements.

2/ l'investissement qui porte généralement sur des travaux de construction ou de rénovation d'équipement.

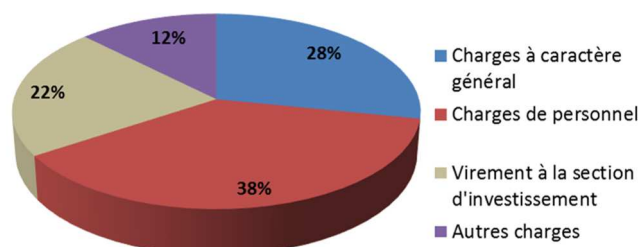
Chacune de ces deux parties doit être équilibrée, c'est-à-dire que le total des dépenses doit être égal au total des recettes, et inversement.

1. FONCTIONNEMENT

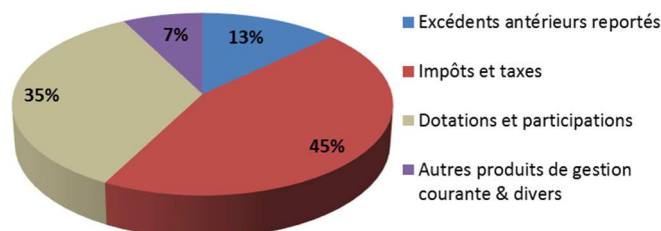
DEPENSES	
Charges à caractère général	316 858 EUR
Charges de personnel	422 950 EUR
Virement à la section d'investissement	244 973 EUR
Autres charges	140 616 EUR
Total dépenses fonctionnement	1 125 397 EUR

RECETTES	
Excédents antérieurs reportés	146 329 EUR
Impôts et taxes	502 772 EUR
Dotations et participations	391 296 EUR
Autres produits de gestion courante & divers	85 000 EUR
Total recettes fonctionnement	1 125 397 EUR

Répartition des Dépenses de fonctionnement



Répartition des Recettes de fonctionnement



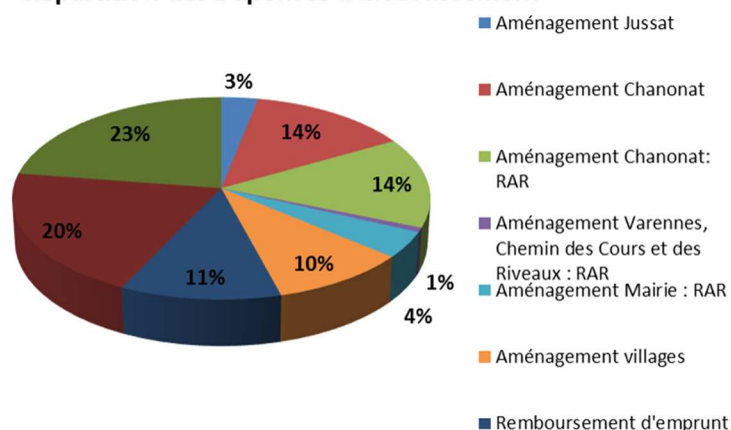
2. INVESTISSEMENTS

DEPENSES	
Aménagement Jussat	24 000 EUR
Aménagement Chanonat	105 201 EUR
Aménagement Chanonat : RAR	111 000 EUR
Aménagement Varennes, Chemin des Cours et des Riveaux : RAR	5 460 EUR
Aménagement mairie : RAR	32 179 EUR
Aménagement villages	75 000 EUR
Remboursement d'emprunt	87 299 EUR
Report BP :	155 939 EUR
Dépenses imprévus & divers & amortissement :	174 127 EUR
Total dépenses d'investissement	770 205 EUR

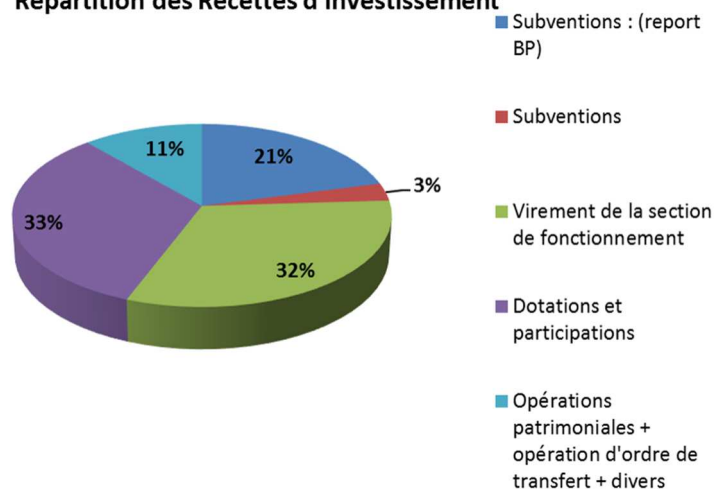
* RAR : reste à réaliser

DEPENSES	
Subventions (report BP)	161 173 EUR
Subventions	24 000 EUR
Virement de la section de fonctionnement	244 973 EUR
Dotations et participations	252 294 EUR
Opérations patrimoniales + opération d'ordre de transfert + divers	87 765 EUR
Total recettes d'investissement	770 205 €

Répartition des Dépenses d'investissement



Répartition des Recettes d'investissement



LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES



Après s'être familiarisé pendant une quinzaine d'années au périmètre des 11 communes composant les Cheires, les habitants devront s'adapter demain à de nouvelles frontières intercommunales.

En effet, au 1er janvier 2017, le projet de loi prévoit un nouveau seuil de 20 000 habitants pour constituer les nouvelles communautés de communes. Il manque donc pour les Cheires plus de 8 000 habitants pour atteindre ce seuil, d'où la nécessité d'un rapprochement avec des communautés de communes sensiblement proches et de taille identique.

Les élus du territoire se sont prononcés pour que la communauté des Cheires soit une et indivisible dans les discussions avec les autres communautés de commune.

Des contacts ont été pris avec Gergovie Val d'Allier Communauté (GVAC) et Allier Comté Communauté (ACC). Cette dernière (7 778 habitants) est dans les mêmes dispositions que notre communauté de communes. GVAC est un cas à part puisque sa population est légèrement au-delà du seuil (20 664 habitants), mais est toutefois située entre 2 communautés qui elles, frappent à la porte, à la recherche du socle préconisé par la loi.

Cependant la définition de ce nouveau périmètre à l'horizon 2017 ne doit pas nous faire oublier qu'il est plus que nécessaire de renforcer la démocratie locale. Que le citoyen ne soit pas oublié. Qu'il soit associé via les multiples réseaux de communication à l'élaboration de ce nouveau territoire, mais aussi au bon fonctionnement de cette nouvelle entité.

Ces moments de doute en cette période nous imposent des choix cornéliens, comme par exemple l'aménagement du Clos d'Issac à Saint-Saturnin pour y recevoir les locaux de la communauté de communes des Cheires, ainsi que la mise en œuvre de notre Projet de Territoire arrêté fin 2012. Il en est de même de la mutualisation des moyens à l'échelle des communes et de la communauté de communes, de l'étude de faisabilité d'un équipement sportif d'intérêt communautaire, etc...

Nous vous invitons donc à suivre attentivement cette évolution en vous informant via le site internet des Cheires.

Serge Proust

LES ARCHIVES



Le classement des archives communales de Chanonat est terminé, cette opération aura duré 4 mois.

C'était la première fois qu'un archivage était réalisé à la mairie, et après ce travail accompli tout le monde pourra en profiter.

Un répertoire est mis à la disposition du personnel, des élus et des habitants de la commune.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Gabriel



Mathilde



Antonin



Gaspard



Elona



Marceau



Annaelle



Le Conseil Municipal des Enfants travaille pour notre sécurité ...

Le conseil municipal des enfants (CME) se déroule dans une ambiance studieuse pour cette 5^{ème} séance. En effet, les enfants planchent aujourd'hui sur la rédaction de l'allocution qu'ils vont tenir devant leurs camarades de classe, au sujet d'un panneau d'avertissement sur le danger potentiel que représente la circulation des voitures autour de l'école.

Les membres du CME ont exprimés leur appréhension face à la confusion qui règne aux horaires de rentrée et de sortie des classes, lorsque voitures et piétons se mélangent. Ils ont pour cela imaginé et conçu un panneau double face afin de sensibiliser parents et autres usagers de la route des risques potentiels d'accrochages, et veulent relayer cette initiative par une allocution, non seulement auprès de leurs camarades de classe, mais également lors de l'inauguration officielle de ce panneau le 27 juin 2015 lors de la fête de l'école.

Cette initiative a été reçue et validée par le Maire et les membres du conseil municipal, ceci en attendant les futurs travaux de réaménagement du quartier des écoles, dont la Mairie prévoit la réalisation au cours des prochaines années.

Puis la séance se termine, rendez-vous à la prochaine séance le 30 mai en extérieur cette fois-ci, où les membres du CME ont prévu l'aménagement de parterres de fleurs en ce début de printemps ...



Louis



Jeanne

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG SECTEUR DE CHANONAT



Suite à l'assemblée générale de l'ADSB de Saint-Amant-Tallende, le nouveau bureau se compose ainsi

- Présidente: Murielle Alamarguy.
- Présidents d'honneur : Anne-Marie Salomé & Elie Vaissière.
- Vice- Présidents : Sylvain Giraud, Alain Eymard, Nicolas Goigoux.
- Secrétaire : Martine Proust.
- Secrétaire-adjointe : Agnès Pallanche.
- Trésorière : Sabine Egron.
- Trésorière-adjointe : Martine Delaire.

Le secteur de Chanonat compte un membre supplémentaire en la personne de Gérard Moulin. Merci pour son soutien.

IMPORTANT : Suite à une demande de l'EFS, la collecte de Chanonat prévue en décembre est avancée au mercredi 26 août. Autres dates :

- Le Crest : lundi 22 juin
- Tallende : jeudi 9 juillet
- Cournols : mardi 28 juillet
- St-Amant-Tallende : mercredi 9 septembre.

Nous restons mobilisés pour défendre notre éthique et vous attendons nombreux à nos prochaines collectes. Les malades ont besoin de vous.

LA MEDIATHEQUE



La médiathèque de Chanonat recherche des bénévoles. Vous voulez rencontrer d'autres personnes, vous désirez vous impliquer dans la vie locale, vous avez envie d'occuper votre temps libre ou vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture ou de la musique ?

Nous avons besoin de vous pour faire vivre la médiathèque.

Les activités en médiathèque sont très variées : accueil des publics (particuliers et écoles), prêt de documents, animations, stages proposés par la médiathèque départementale. Le personnel de la médiathèque se tient à votre disposition pour satisfaire votre curiosité.

La médiathèque est ouverte le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h30 à 12h

LE VIDE-GRENIER



Le dimanche 7 juin, c'est avec un grand plaisir que nous vous avons accueillis nombreux à notre vide grenier où pour la première fois 66 exposants étaient présents. Et nous sommes ravis de l'affluence rencontrée tant à la buvette qu'au repas.

Cette journée a permis aux différentes générations de se retrouver pour un moment convivial et nous espérons retrouver cet engouement à

Nous souhaitons remercier tout particulièrement toutes les personnes qui nous ont aidés à démonter toutes les installations le soir même.

Rendez- vous fin septembre et encore merci d'être venu si nombreux.

Le Comité des Fêtes



LA FINALE DU TOP 14



Grand écran pour projection en plein air pour la finale du Top14

Nous pouvons dire que la finale a bien été arrosée... par la pluie !!!! Malgré cette triste météo, bon nombre de courageux ont assisté à la diffusion du match dans le parc à la suite du concert de Jazz organisé dans le cadre du vernissage de Tropisme(s) 2015.

La soirée s'est poursuivie assez tard dans une ambiance agréable et conviviale.

L'équipe du comité des fêtes a pris un réel plaisir à organiser cette soirée, et se fera une joie de reconduire cette action lors des prochaines phases finales.

Merci à toutes les personnes qui y ont pris part.

Le Comité des Fêtes



TROPISME(S) 6^{EME} EDITION

LE 13 JUIN, L'ART CONTEMPORAIN ET LE JAZZ L'EMPORTENT !

Plus de 250 personnes cette année encore, ont pu découvrir malgré le mauvais temps le nouveau parcours d'art contemporain TROPISME(S), organisé par l'association Champ libre et inauguré samedi 13 juin en fin d'après-midi dans le jardin de l'espace culture, présentant les œuvres de 6 jeunes artistes diplômés de l'ESCAM dans l'ensemble du village, pour deux semaines: Charlène Bogani, Louma Morelière, Alice Pouzet, Leslie Pranal, Rémy Tardieu, Zohreh Zavareh.

L'inauguration a été l'occasion de réunir des habitants de la commune, de jeunes artistes, des musiciens, mais aussi : Danielle Auroi, député de la 3^{ème} circonscription Puy-de-Dôme, *"très heureuse d'accompagner pour la 3^{ème} fois Tropisme(s) avec ses œuvres éphémères"*, soulignant *"une créativité forte sur le territoire"* ainsi que Dominique Briat, Vice-Présidente du Conseil Général, chargée de la Culture, Bernadette Troquet, conseillère départementale, Pascal Pigot, conseiller départemental, Serge Proust adjoint au maire de Chanonat, Julien Bruhne, Hélène Delaigue, Nadège Fournier, Bruno Ribière, conseillers municipaux ainsi que Frédéric Bouglet, directeur du Centre d'Art 'Le creux de l'Enfer' de Thiers, Martial Deflacieux, président 'd'artistes en résidence' à Clermont-Ferrand. Les membres de l'association "les Ateliers" de Clermont Ferrand, Lionel Favier, président du Jazz Club Clermontois. Serge Charlemagne a tenu à remercier toutes celles et ceux qui font vivre la culture sur la commune. *"Ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre volontaire d'ouverture vers les pratiques contemporaines, tant sur le champ de l'art plastique que celui de la musique"*

L'inauguration a été suivie de deux concerts de jazz de grande qualité dans le jardin public. Première partie saxo/batterie Daniel Jeand'heur & Philippe Berecq, puis Le Blackstone Orchestra, un collectif de 17 musiciens de jazz (parmi les plus renommés de la scène jazz auvergnate), désireux de créer ensemble un big band au répertoire original, résolument tourné vers l'avenir et les musiques actuelles, à grand renfort d'improvisations collectives délurées. Le comité des fêtes a assuré la restauration sur place durant le concert.

Les actions autour de cet événement se prolongeront puisque deux artistes Louma Morelière et Zohreh Zavareh rencontreront à la fin du mois de juin les élèves de CP CE1 et de CM2 pour échanger avec eux et leur proposer des ateliers de pratiques artistiques. A suivre donc !



Remerciements chaleureux à la mairie de Chanonat, la Drac Auvergne, le Conseil départemental, la communauté de communes Les Cheires, le comité des fêtes de Chanonat, l'École supérieure d'Art de Clermont Métropole et le Jazz club clermontois.

L'ÉCOLE MATERNELLE GERARD RIVES

Les deux classes continuent de fréquenter une fois par mois la bibliothèque municipale pour emprunter un album chacun et écouter les histoires racontées par les bénévoles.

Pour débiter le thème des châteaux, un spectacle interactif a été présenté aux enfants " Le casse-tête d'Alice". Tous les élèves sont allés au Château de La Batisse profiter des animations médiévales. La classe de MS-GS se rendra à Montferrand pour visiter le quartier médiéval.

Les deux classes vont également participer à une journée sportive " les Petits Aventuriers" dans le parc de La Roche Blanche avec les élèves de cette école, sur le thème du Moyen-Age.

Les jardins des deux classes ont désormais des salades, des plants de rhubarbe et des plants de fougères. Les enfants ont

même préparé de la potion à base de rhubarbe pour éloigner les limaces. Autour du projet « Nos petites plantes grandissent mieux sans pesticides », les enfants vont aller à la zone humide de Saint-Genès–Champanelle pour faire des activités Nature avec Stéphanie. Et ils passeront aussi une journée au CPIE de Theix pour valoriser leur travail de l'année, pratiquer des jeux sur le thème de la nature et regarder les productions des autres classes ayant participé à ce projet.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la directrice au 04.73.78.26.98



FETE PATRONNALE

La fête patronnale de Chanonat se tiendra les 26 et 27 septembre prochains. Au programme :

Le samedi 26

- **21h30** : départ de la retraite aux flambeaux devant la Mairie avec l'orchestre banda de l'éveil Romagnatois, et spectacle déambulatoire, avec présentation des armes dans le jardin public et cracheurs de feu, par les compagnons de Gabriel, le tout suivi du traditionnel pot aux habitants à la salle des loisirs. Animations foraines pour petits et grands sur le parking de la salle des fêtes

Venez nombreux et déguisés !

- **23h00**: Soirée dansante et buvette privée avec Fabrice Cazo.

Le dimanche 27

- **15h à 18h** : Salle des loisirs, Spectacle de fauconnerie, avec Nicolas Nespoulous, Fauconnier au Château de Muro. Animations foraines.

Forum des associations de la commune qui feront à cette occasion découvrir leurs activités.

STAGE DE THEATRE

Le stage théâtre organisé pour les enfants de la commune de 7 à 11 ans se déroulera du 19 au 23 octobre 2015.



Pour les inscriptions, prendre contact auprès de la Mairie :
04 73 79 41 05 ou mairie-chanonat@wanadoo.fr

L'Association Inner Wheel a fait un don de 800 EUR pour financer ce stage. Nous les en remercions.

PEINTURE ET DESSIN

Proposition d'un atelier de peinture à l'huile et dessin à partir de 10 ans. Les cours débuteraient la 2ème semaine de septembre.

Pour tout renseignement ou inscription : prendre contact avec **Mme Martine MOSNIER** au **06 50 72 09 28**

LES AMENAGEMENTS & TRAVAUX

MARCHE A BONS DE COMMANDE

Devant la dégradation des petites chaussées sur les trois bourgs, la décision d'un marché à bons de commande a été prise lors du conseil municipal au moment du vote du budget primitif 2015.

Ce marché à bons de commande pour des travaux d'entretien, de grosses réparations, de modernisations de voiries et réseaux divers communaux nous permet d'être très réactifs par rapport à la demande des administrés. La commune de Chanonat sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres a donc passé ce contrat avec l'entreprise CTPP, économiquement la plus avantageuse. Ce contrat conclu pour une durée de trois ans fixe des règles précises autant pour l'entreprise que pour la collectivité ; **ce marché à bons de commande** définit un montant de travaux minimum de 20 000 EUR et un maxi de 80 000 EUR par an.

Il va de soit que les plus gros travaux de voirie nécessitant l'enfouissement de réseaux seront étudiés parallèlement à ce marché et feront l'objet d'un appel à un bureau d'étude spécialisé pour la constitution du dossier et la recherche d'éventuelles subventions auprès de nos partenaires habituels.

Les travaux rentrant dans ce type de marché seraient : la reprise des enrobés chemin du Bouc et une petite partie du chemin de la Chèvre à Jussat, certaines impasses à Varennes, la rue de Tascy et la remise en état des escaliers Côte du Prieuré à Chanonat. Cette liste n'est pas exhaustive, elle demande à être approfondie.

LE DEVENIR DES CABINES TELEPHONIQUES SUR LA COMMUNE

Deux points téléphoniques existent actuellement sur la commune, l'un à Jussat proche de l'église et l'autre à Chanonat près de l'ancienne caserne des pompiers.

Aune demande de renseignements pour déplacer de quelques mètres celui de Chanonat pour des raisons de réhabilitation d'une maison d'habitation il nous a été communiqué que le devenir des cabines téléphoniques était suspendu à des débats en cours à l'Assemblée Nationale et au Sénat dans le projet de loi Macron.

Il se peut que dans un avenir proche ces cabines téléphoniques disparaissent du paysage. Toutefois devant le développement de la téléphonie mobile ces lieux sont sous utilisés. Celui de Chanonat est utilisé moins d'une minute en moyenne par jour et par an, pour Jussat c'est encore beaucoup moins voire quasiment nul.

La cabine de Chanonat a donc disparu ces derniers jours.



LES AMENAGEMENTS & TRAVAUX

L'ABRI BUS EST ARRIVE !

En remplacement de l'ancien abri bus RD 52 en direction de Varennes au bas des chemins des Beix et de Cimard démonté pour raison de sécurité, le nouveau est arrivé.

Cet abri bus a été fabriqué à Rochefort-Montagne par l'A S P H (Adaptation Sociale et professionnelle des Handicapés) pour un coût de 1 200 EUR.

La livraison a eu lieu le 27 mars, l'installation et la mise en place des tuiles de toiture ont été effectuées par les services techniques.



BRANCHEMENTS AUX PARTICULIERS, RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Depuis déjà plus de dix ans, la commune de Chanonat s'attache les services d'une entreprise de travaux publics pour la réalisation des branchements 'Eaux Usées' et 'Eaux Pluviales' des particuliers, de leur limite de propriété au collecteur communal sur le domaine public. Cette année, trois entreprises ont été contactées. Chacune d'elles s'est positionnée selon un cahier des charges. La nouvelle convention a été renouvelée pour trois ans avec l'entreprise Robinet.

Toutes personnes voulant se raccorder doivent au préalable remplir un imprimé auprès du secrétariat de mairie pour une demande de devis auprès de l'entreprise retenue. Il lui sera alors remis le bordereau des prix avec lequel la commune de Chanonat s'est entendue. Ce fonctionnement permet à l'administré et aussi à la collectivité de bénéficier du service après-vente en cas de dysfonctionnement.

Aucune autre entreprise en dehors de celle retenue n'est habilitée à réaliser ce genre de travaux.

LES AMENAGEMENTS & TRAVAUX

RESTAURATION DES ABSIDES DE L'ÉGLISE DE JUSSAT



Les travaux de restauration des toitures des absides de l'église de Jussat ont été confiés à l'entreprise « Les 4 Couronnés », entreprise basée à Parent spécialisée dans les travaux de restauration de bâtiments anciens. Ceux-ci ont débuté le 23 juin.

Deux solutions étaient possibles, l'une selon la conception de la toiture existante, à savoir distribuer les tuiles canal de manière à donner depuis le sol, l'impression d'une répartition circulaire régulière, mais en recourant à des arêtiers. Ces derniers sont scellés au mortier pour obtenir la réduction progressive de la circonférence, à mesure qu'on approche du centre de l'abside. Les tuiles pourront être réparties avec plus de soin et de régularité qu'on ne le voit sur la toiture actuelle.

Selon Pierre-Etienne Lebigue, gérant de la société 'Les 4 couronnes', « *cette technique, qui est toujours employée et l'a été par le passé, a toutefois deux inconvénients. Le premier est d'ordre esthétique, car la division en quartiers par l'arêtier rompt, quoi qu'on fasse, le rayonnement régulier de la toiture : elle contredit le plan semi-circulaire de ces petites absides. Le second inconvénient est dû à la charge importante de mortier que cette solution requiert : directement exposé aux intempéries, le mortier est moins résistant que la terre cuite. Avec cette première solution, moins onéreuse que la suivante, le nouveau toit risque de réclamer plus rapidement des réparations.*

L'autre semble préférable, à la fois pour l'esthétique de ces toitures et pour leur pérennité. Elle consiste à employer des tuiles canal gironnées : il s'agit de tuiles, fabriquées sur mesure, dont la taille se réduit à mesure qu'on monte vers le centre de l'abside. Il est sommé par un rang de tuiles en ressaut (de l'épaisseur d'une tuile). D'où un rayonnement harmonieux de la toiture, qui souligne la forme circulaire des absidioles, et une solidité plus assurée pour l'avenir.

Quelques dispositions communes aux deux propositions : toutes les tuiles seront scellées à l'égoût (en bordure de toit), puis une sur trois sur la partie supérieure. Sur le fait qu'aucun de ces deux devis ne prévoit de gouttière en périphérie à l'égoût, et ce pour les raisons suivantes :

- *la quantité d'eau à évacuer est très faible pour ces toitures dont la surface n'excède pas 29 m².*
- *les corniches en débord sur les deux absides (une génoise pour l'une, en dalles de pierre pour l'autre) sont assez saillantes pour protéger les murs de l'eau pluviale. On constate que le pied des murs, pourtant enduit au ciment, n'est même pas humide.*
- *ces gouttières, que ne peuvent justifier aucune nécessité technique, nuiraient beaucoup à l'esthétique des absidioles.*

C'est une préconisation fréquente des conservateurs des Monuments historiques de les prohiber sur les églises antérieures à la seconde moitié du XIXe siècle ».

Les élus ont arrêté la seconde proposition, convaincus par le côté esthétique et la longévité de la réalisation malgré un surcoût par rapport à la 1^{ère} solution de 6 000 EUR.

PROPRETE : BALAYAGE DES RUES DE LA COMMUNE



Le balayage des rues de Varennes et Jussat a eu lieu le 16 mars, et pour Chanonat le 17. Ce balayage a été effectué par l'entreprise A N S (Auvergne Service Nettoyage) pour un coût de 1 050 EUR.

Afin d'extraire les mauvaises herbes et retirer les débris des recoins, un premier passage a été effectué par les services techniques. Bien qu'il soit resté une pellicule de saleté dans certaines rues, cette opération de balayage a globalement donné satisfaction et est à reprogrammer car

pour éviter que des résidus colmatés restent au sol, l'idéal est d'effectuer un balayage à l'automne après la chute des feuilles mortes et un au printemps vers mi-avril. Un contrat pour deux balayages par an sera donc conclu avec cette entreprise.

La municipalité tient à remercier la population d'avoir respecté les consignes de stationnement, cette civilité a grandement contribué au passage et à l'efficacité du balayage.

L'ENVIRONNEMENT

LES CHEMINS COMMUNAUX

Après que la commission des chemins ait établie un état des lieux, d'utilisation et de circulation des différents chemins de la commune, les services techniques ont réalisé les travaux les plus urgents.



Tout d'abord le remblaiement des ornières de façon à rendre ces chemins carrossables avec du matériel agricole. Ensuite, en prévision des orages d'été, la mise en forme et le curage des fossés a également été effectués.

Dès l'été, et ce jusqu'à l'automne, se dérouleront le débroussaillage et la pose de revets d'eau.

Suite aux différents comptes rendus de la commission des chemins, le Conseil municipal a décidé d'allouer au budget une somme annuelle pour l'entretien des chemins ruraux.



L'ENVIRONNEMENT

LES CHEMINS COMMUNAUX



Ce dimanche 26 avril 2015, par une belle journée ensoleillée, la Commission Chemins de Randonnées, s'était donnée rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes de Chanonat afin de tester le chemin reliant les 3 villages que nous voulons proposer aux habitants et randonneurs voulant découvrir notre commune.

Nous voilà partis sur la route d'Opme, avant de prendre le chemin Coursière d'Opme puis le chemin de Rose pour arriver au village de Jussat. Nous traversons Jussat pour redescendre par le chemin du Bouc puis celui des Plantades, puis de la croix Saint Anne où nous faisons une halte.

Nous prenons la route de la Roche Blanche pour remonter à Chanonat, en passant devant le château de Varvasse, nous prenons la route du Crest pour traverser le pont et remonter le long de l'Auzon pour rejoindre le bourg de Chanonat.

En suivant le ruisseau, nous traversons le village pour arriver au pont du Batin et de là, prendre le chemin de derrière le bois. Nous passons devant le château de la Batisse, pour remonter par la route de Varennes en obliquant vers le chemin de Font Rouge puis le chemin de Flore et le chemin de la Pradelle pour arriver à Varennes après 3 heures de randonnée.

Nous redescendons par la route pour rejoindre notre point de départ puis la Mairie où un apéritif convivial nous attendait.

En conclusion, c'est un magnifique parcours de 4 heures, nous faisant découvrir la bio-diversité de notre agriculture : vigne, céréales, arbres fruitiers, jardins potagers, élevage, maraîchage, ... Mais aussi la richesse du patrimoine de la commune et de ses 3 villages : châteaux, fontaines, croix et autres bâtiments.

Sans oublier de magnifiques panoramas comme le puy de Jussat et ses grottes, la vallée de l'Auzon, le plateau de la Serre, le puy de Cimar, le puy Giroux, le rocher Rouge ou encore le domaine de Chagourdat.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à cette journée ainsi que l'ensemble de la Commission des Chemins.

Xavier Bernard
Conseiller Municipal

VIVRE ENSEMBLE



QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE

En règle générale, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif. Ce sont par exemple les émissions sonores produites par les deux-roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement, les tirs de pétards, les postes de radios des véhicules, les dispositifs d'alarme non conformes...

Les occupants des locaux d'habitation doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant de téléviseurs, chaînes HIFI, radios, instruments de musique... et par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage, effectués par les particuliers (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne peuvent se faire que :

- **du lundi au vendredi inclus de 8h à 12h et de 14h à 19h30,**
- **le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 12h.**

Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 h à 7 h les jours ouvrables.

Toutes les personnes utilisant, dans le cadre de leurs activités professionnelles, des outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée les dimanches et jours fériés.

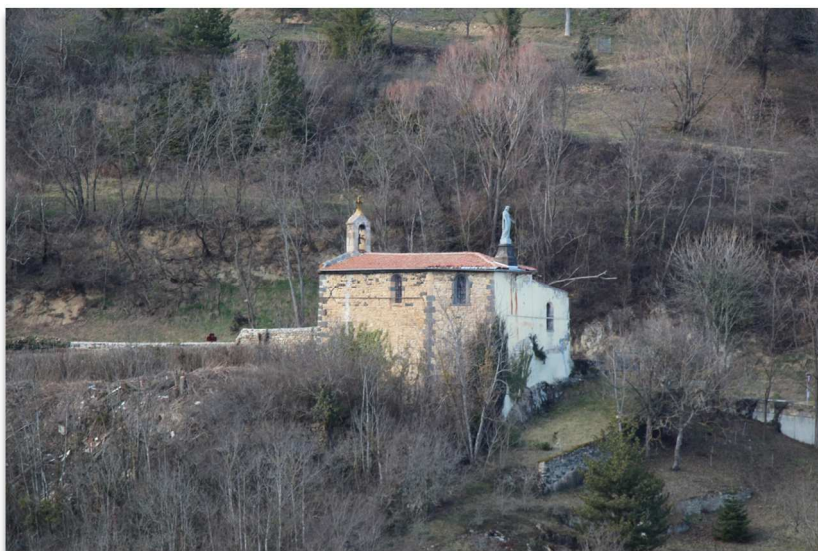
Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des voisins, les bruits émis par ces animaux ne devront pas être gênants ni par leur durée, leur répétition ou leur densité. Des distributeurs de sacs pour les déjections canines ont été installés, place de la Mairie, place de l'église et à l'école.

Tous ces règlements ne doivent pas exclure un minimum de tolérance et de bon sens.

LE DOSSIER HISTORIQUE

LA CHAPELLE NOTRE DAME DE L'ARBRE

par Pierre Culleron, en collaboration avec M & Mme de Maison-Rouge et Jean-Baptiste Lebigue



CREATION DE L'ORATOIRE

Voici une petite décade que la municipalité de Chanonat a accueilli des associations dans la chapelle Notre Dame de l'Arbre, pour y organiser débats,-rencontres et expositions. On ne fréquente pas un lieu durablement sans s'y attacher, sans se l'approprier, sans prendre place dans une tradition d'usage.

Alors il devient tout naturel de partir à la rencontre de son histoire...

Situé à un cinquième de lieu du village, au sommet d'une côte douce, propice à la promenade, là se trouvaient, réunis, à proximité d'un château protecteur, à flanc de vallée orientée sur le trajet solaire, un rocher majestueux, une source et les grands arbres d'une forêt. Au levant la vue s'ouvre, au loin, sur les contreforts du Livradois-Forez. C'est un lieu propice à la méditation et à la détente. Il n'est pas étonnant qu'il y soit né une Légende dorée.

On raconte qu'il y a longtemps, à cet endroit, une paire de bœufs tirant carriole, s'arrêtât refusant de bouger jusqu'à ce que l'ont découvre, perchée dans un arbre, une statue de Vierge à l'enfant. Pour l'abriter, la statue fut installée dans l'église paroissiale. A l'étonnement de tous, dès la nuit tombée, bien que les portes fussent fermées à double tour, la statue retournait à son arbre. L'idée vint aux Chanonatois qu'il devait bien y avoir du miracle là-dessous. Pour ne pas contrarier la Sainte, il fut décidé de lui construire un petit oratoire juste contre le grand rocher, ce qui sembla la satisfaire. L'oratoire nous est décrit comme « une niche de cinq pieds de long sur quatre dans œuvre, icelle bâtie, à chaux et sable, très ancienne néanmoins en état de servir. Cette niche est pratiquée dans un tertre à l'aspect de bise (au nord). ». Le pèlerinage prenant de l'importance, il se trouva un mécène pour construire une chapelle et la confier à l'usage des Chanonatois.

En 1867 « la source limpide qui coulait auprès de l'antique oratoire de Notre-Dame de L'arbre, déjà notablement amoindrie par des éboulement et des dépressions de terrain, fut complètement ensevelie dans le sol par les travaux de construction d'une route qui relie la vallée aux montagnes. L'oratoire lui-même fut démoli, les pierres en furent dispersées et il n'en reste plus que la niche en granite. » La niche en granite fut préservée et incluse dans le mur courbe qui relie l'entrée de la chapelle à l'entrée du château.

EDIFICATION DE LA CHAPELLE

La statue de la vierge



Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons affirmer à quelle époque la chapelle fut édifée. Plus surprenant, L'abbé Planeix, curé et doyen de l'église Saint-Genès des Carmes, à Clermont qui lui a consacré une monographie très documentée, publiée en 1897, n'en sait pas plus que nous, alors que par sa situation hiérarchique de supérieur des missionnaires diocésains il avait un accès facile aux archives.

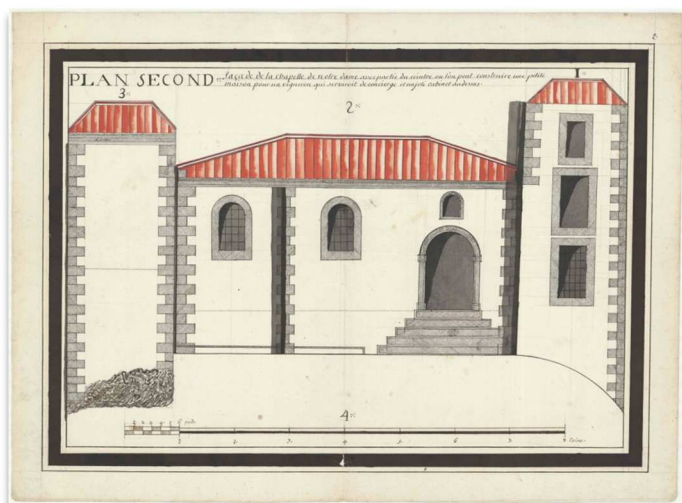
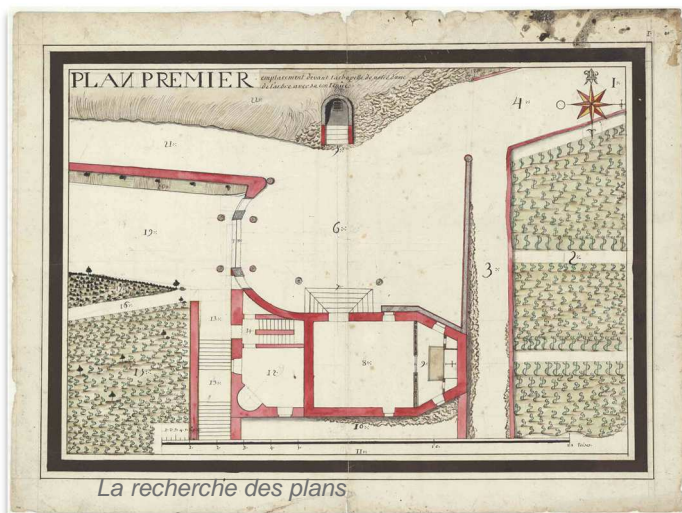
C'est seulement, deux ans plus tôt, que le château de La Batisse a changé de propriétaire. Le 27 mars 1697, Jean Girard, écuyer, secrétaire du roi, acquiert les seigneureries de La Batisse et de Châteauneuf. Bref, il est, donc, très peu probable que les Girard de la Batisse soient les constructeurs de la chapelle, mais, à cette époque, ils en sont à coup sur, les propriétaires, comme semble en attester un document, non publié, qui accompagnait une liasse de plans d'aménagement des abords du château.

Il est raisonnable de penser que la chapelle fut construite, entre fin XVIème et début XVIIème, sous les propriétaires précédents, Les Roussel qui se ruinèrent à transformer un château fort en résidence d'agrément. Les Girard, prennent la suite de l'aménagement du château, mais au-delà de l'embellissement du bâti ils vont mener à bien un projet ambitieux qui se poursuivra sous trois générations : la création de jardins mettant en valeur le monument. C'est Jean Baptiste 1er Girard, né en 1735, arrière petit fils de Jean Girard, qui dressera les plans, pour la suite de l'aménagement des jardins et des abords du château, en particulier de la Chapelle N-D de l'Arbre.



La chapelle, vue intérieure

Dans les archives du Château de La Batisse, quatorze plans sur un ensemble de cent trente quatre concernent des projets de réaménagement de la chapelle pour l'intégrer dans l'entrée Est qui était, à cette époque l'entrée principale du château.



Ces plans dressés, « pour choisir », présentent différentes possibilités d'aménagement dont le but était d'agrandir l'espace utile du monument, de loger un gardien et, peut être, d'aménager une pièce d'agrément pour le châtelain.

Afin de procéder aux travaux, on achète des terrains : une vigne en 1750 et une autre en 1767.

Nous ne savons pas ce qui est arrivé, mais les travaux n'ont pas été exécutés. Il est possible d'imaginer que l'exécution des travaux des jardins, traitée en priorité, à coûté plus que prévu ou, peut-être encore, le projet fut-il ajourné par l'incertitude des temps.

Quoi qu'il en soit, notons que suite à sa visite pastorale de 1782, Monseigneur François Bonal, évêque de Clermont, note : « Avons visité la chapelle N-D de l'Arbre qui nous a paru très décente et dont la voute est fendue en plusieurs endroits [...] Avons ordonné que la voute de la chapelle rurale de N-D de l'Arbre sera réparée » Il semblerait donc qu'à cette date la chapelle appartienne au diocèse. La révolution passera avec clémence sur le bourg de Chanonat et sur la chapelle ;



LA CHAPELLE AU DEBUT DU XIX^{EME} SIECLE

Revenons donc, à la suite de l'histoire. Le 18 mai 1796 [29 floréal an IV], François Martin, meunier à Chanonat, s'adresse à la commission départementale du Directoire, pour acquérir la chapelle qui provient des patrimoniaux de la commune de Chanonat. Ayant droit de choisir, pour l'estimation du bien, un expert pour procéder avec celui nommé par l'administration départementale, il choisit Jean Girard Labatisse [Jean Baptiste Ier qui décèdera en 1801]. Le 12 octobre 1796 [21 vendémiaire an V] François Martin achète la chapelle pour la confier aux paroissiens de Chanonat

A cette occasion, est dressé un intéressant descriptif de la chapelle : « La longueur dans œuvre est de 27 pieds sur 15 de large, 25 pieds* de hauteur à l'aspect de midi [au sud] et quatorze à l'aspect de bise [au nord]. L'épaisseur de ses murs est de deux pieds, en bon état aussi, quoi que très anciens. Elle est éclairée par quatre petites fenêtres de quatre pieds de hauteur sur quinze pouces de large garnies de deux petites barres de fer chacune sur cinq transversales. Le pavé de cette chapelle est en pierre de taille de Volvic. Cette chapelle est voutée, ayant quelques crevasses.

La porte d'entrée est en bois dur, a deux battants, avec une imposte au dessus, garnie de toute sa fermente. Les murs du pourtour de cette chapelle sont bien anciens, néanmoins en bon état, bien bâtis à chaux et sable et en moellon, à l'exception de la porte d'entrée et des pierres angulaires qui sont en pierre de taille. La couverture de cette chapelle est en tuiles creuses.

Le concordat de 1801, s'il ne satisfait pas les intégristes, ramène la paix dans les églises et la reprise officielle du culte. Le nouvel évêque de Clermont, nommé par le premier Consul, Monseigneur Duval de Dampierre, homme de conciliation, procède à la visite Pastorale de Chanonat, le 25 avril de l'année 1808. Le curé Raymond revenu d'exil en profite pour déclarer : « qu'il y a trop de processions, beaucoup plus que n'en prescrit le rituel » et qu'en plus elles sont « toutes sans honoraire ». La même année la chapelle figure sur le cadastre napoléonien sous le numéro 129 et le petit oratoire y est représenté.

Après le décès de leur père, les héritiers du meunier François Martin interrogent le préfet pour savoir à qui appartient la chapelle. La municipalité interrogée, répond par une lettre datée du 15 octobre 1829, que la chapelle ne lui appartient pas et qu'elle n'a pas l'intention de l'acheter. A en croire l'abbé Planeix, ce furent des collectes pieuses qui permirent de racheter le bâtiment au bénéfice d'usage des chanonatois.

Pendant cette période, la seule modification importante du bâtiment, réside dans l'adjonction d'une sacristie à son angle nord-est. Cette extension habilement réalisée utilise une fenêtre qui sera transformée en porte d'accès ce qui simplifia grandement les travaux. Une cloche fut installée sur le mur occidental. Tout ceci fut probablement réalisé dans la première partie du XIX^{ème} siècle.



Le 9 juillet 1847, une visite pastorale conduite par le vicaire général du diocèse, Guillaume Mercier, nous fournit d'intéressantes informations :

« L'autel de la chapelle de Notre-Dame de l'Arbre est en bois couleur de noyer. Le tabernacle est doré, mais l'intérieur manque de revêtements. Nous avons défendu qu'on y plaçât la réserve jusqu'à ce que cette réparation ait eu lieu. Cette chapelle est située à un demi kilomètre de Chanonat, du côté de l'occident. La dévotion à Notre-Dame de l'Arbre attire depuis longtemps un grand concours de fidèles. On est dans l'usage d'y porter, même de loin, les enfants morts sans le baptême, afin de leurs obtenir cette grâce par la puissante intercession de la mère de Dieu. Quoiqu'il n'y ait aucun procès verbal qui constate des effets miraculeux, la tradition constante des pieux pèlerins ne permet pas de refuser toute croyance à de nombreuses grâces extraordinaires obtenues par les mères chrétiennes en faveur de leurs enfants morts sans le baptême. L'état de décence de cette chapelle est très satisfaisant, elle est abondamment fournie de linges, d'ornements en bon état et de tous les autres objets nécessaires à la célébration des Saints mystères. L'image miraculeuse est placée dans une chapelle grande et bien ornée. ».

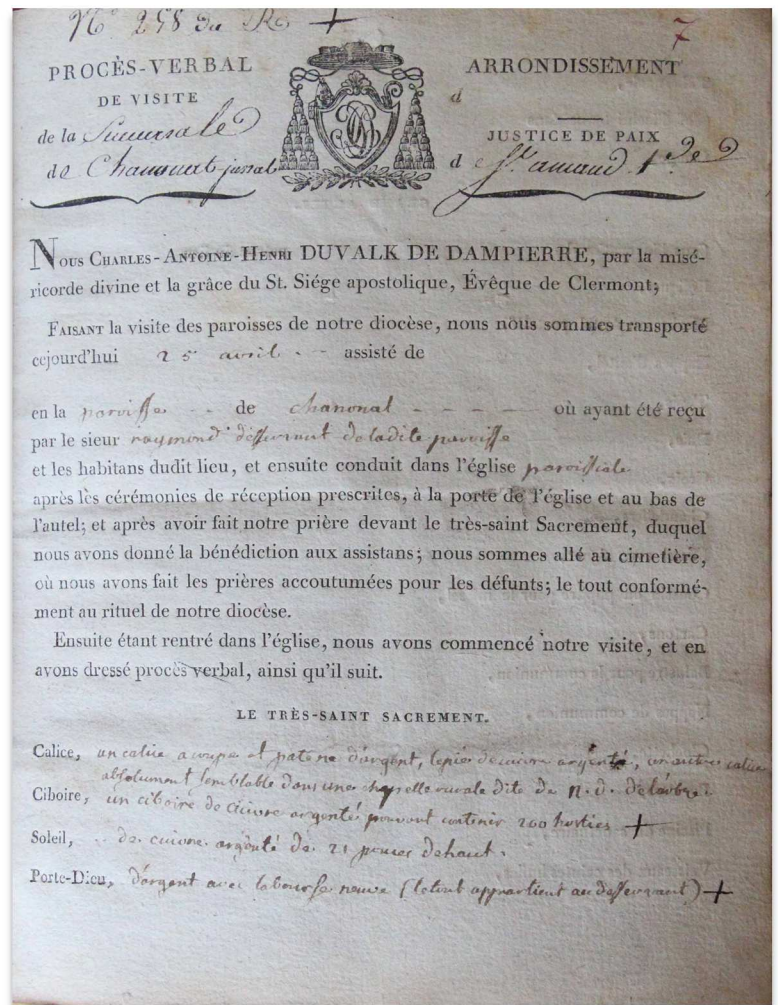
Ce qui signifie que la statue de N-D de l'Arbre, qui se trouve maintenant dans l'église paroissiale de Chanonat, était à cette date, encore abritée dans la chapelle. La visite signale en outre l'existence d'une petite cloche d'environ 40 kg placée sur la chapelle de Notre-Dame de l'Arbre.

En 1857 une mission des frères maristes installe une statue sur le toit : « On plaça sur le sommet du petit édifice une statue de la vierge en fonte bronzée de plus de six pieds de hauteur. »

En 1867 les travaux d'élargissement de la route en direction de varennes provoquent la destruction de l'oratoire primitif. Seule la niche est conservée et incluse dans le mur jouxtant la chapelle

Le 3 juillet 1870, à l'occasion d'une mission, une procession aux flambeaux monta jusqu'à la Chapelle, quinze jours plus tard la France déclarait la guerre à la Prusse. Les femmes du village promirent à la vierge un ex-voto si elle protégeait leurs hommes des périls de la guerre. Elles installèrent une grande lampe, à l'extérieur, le long du mur Est, sous la statue de la vierge. Elles venaient tous les soirs l'allumer, comme on allume un cierge, et la lumière brillait toute la nuit. Miracle ou non les enfants de Chanonat furent épargnés. Jean de Chateauneuf, peintre de l'école de Moul, dans une de ses toiles, évoqua ces moments.

1897 voit la publication de la très documentée monographie « Notre Dame de l'Arbre, histoire et légende » par l'abbé R. Planeix.

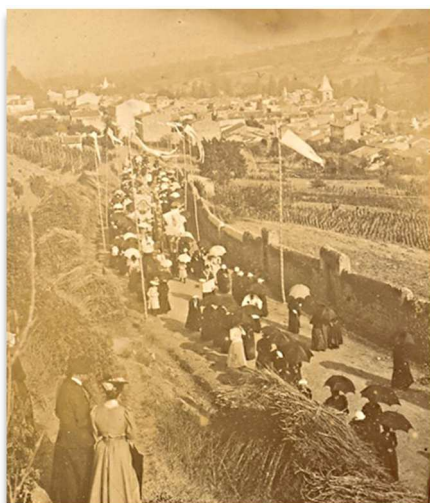


LA CHAPELLE DEPUIS LE XX^{ÈME} SIECLE

Les processions se sont poursuivies jusque dans les années 60. A l'occasion de l'exposition « L'histoire de la Chapelle Notre-Dame de l'Arbre » que nous avons réalisée à l'automne 2014, des témoignages nous ont rapporté qu'à cette époque il y avait deux processions. L'une pour le quinze aout et l'autre pour la fête votive de la Saint-Etienne.

Des récits de souvenirs et des photographies témoignent, qu'outre sa fonction religieuse la chapelle était un but de promenade qui se poursuivait dans les jardins de La Batisse quand Monsieur Jean de Chateauneuf laissait la grille du château ouverte.

La chapelle est un bien municipal donc devant profiter à l'ensemble des citoyens. Il est important que son accès soit amélioré et son utilisation plus large. Aujourd'hui, elle est accessible pour des expositions, des débats et des conférences. Cette utilisation doit être poursuivie et amplifiée. La rénovation doit permettre de l'ouvrir davantage et de libérer son accès pour l'ensemble des habitants. Elle participe au programme général de sauvegarde du riche patrimoine de la commune de Chanonat.



Montée de la procession et arrive à la chapelle

LE PROJET DE RESTAURATION

La Chapelle est aujourd'hui en mauvais état, et nécessite des travaux importants sur ses façades. Plusieurs restaurations précédentes ont fragilisé l'édifice, ne permettant plus aux murs de respirer et en favorisant les remontées d'humidité.

Il est pourtant primordial de garder en bon état, à l'entrée du village, ce bâtiment appartenant au patrimoine de la commune de Chanonat et accueillant depuis plusieurs années des événements culturels.

La restaurer, c'est mettre en valeur le patrimoine de la commune et permettre des manifestations culturelles de se produire tout au long de l'année dans un lieu chargé d'histoire. Et il est aussi important de léguer à nos enfants un lieu d'histoire et de leur permettre ainsi qu'à tous de continuer à créer des souvenirs associés à cette chapelle pleine de caractère.

LA RESTAURATION

La volonté première étant de respecter l'architecture du Bâtiment, et de faire le nécessaire pour que la restauration soit pérenne dans le temps, l'attention s'est donc portée sur l'extérieur, les zingueries, le clocheton, et les façades. La toiture est encore en bon état, un suivi régulier devra simplement être fait.

Après une étude des devis transmis à la mairie, le choix s'est arrêté sur l'entreprise 'Les quatre couronnés', entreprise de compagnons située à Parent dont le projet de restauration était le plus proche de l'aspect d'origine de cette chapelle. Le dossier est complet, nous avons reçu un avis favorable de la Fondation du Patrimoine. Et aujourd'hui, nous sommes en attente de l'avis favorable de L'architecte des Bâtiments de France, puisque la Chapelle se trouve dans un périmètre classé du Château de la Batisse.

Combien ça coûte ?

Les travaux s'élèvent à 35 000 euros environ. Quel est le financement ? La commune est propriétaire des murs, elle est donc responsable de sa restauration. Et a en charge le financement de ces travaux. Mais ayant conscience qu'elle ne pourra subvenir seule au financement de la restauration de tous les biens de la commune, elle s'est tournée vers la Fondation du Patrimoine. Grâce à un programme de mécénat, la Fondation peut venir en aide aux propriétaires publics ou privés désirant sauvegarder et valoriser leur patrimoine.

C'est donc par le mécénat qu'il a été décidé d'obtenir des fonds pour la Chapelle Notre Dame de l'Arbre.

Mais il ne suffit pas de demander de l'aide à la Fondation du Patrimoine pour obtenir les fonds nécessaires ! Il faut aussi lever des fonds et pour cela faire adhérer de possibles mécènes. C'est pour cette raison qu'est née **l'Association de sauvegarde de la Chapelle Notre Dame de L'Arbre.**

Son but est à la fois de récolter des dons aidant à financer les travaux de restauration et de promouvoir la vocation culturelle de la Chapelle par le biais d'expositions, d'évènements culturels à venir.

L'association compte plus d'une dizaine de membres pour le moment et son bureau est composé de 3 personnes : Jacques Mitchel (président), Pierre Culleron (trésorier) et Alexandra Chaumuzeau (secrétaire)

Qu'est-ce qu'une campagne de mécénat ?

Au travers de cette campagne de crowdfunding, les habitants, les commerçants et entrepreneurs locaux, les touristes, et toutes les personnes attachées au site, peuvent faire un don affecté au projet.

En effet, la souscription faisant appel au mécénat populaire est le mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine pour aider les porteurs de projets publics et associatifs à financer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine de proximité grâce au recours au financement participatif. Les mécènes sont donc toutes les personnes attachées à la sauvegarde de ce patrimoine communal qu'est la Chapelle Notre Dame de l'Arbre. Leur engagement est financier par un don leur donnant droit à des réductions d'impôts. Leur don est versé à La Fondation du patrimoine qui reverse les fonds au maître d'ouvrage sur présentation des factures acquittées.

La Fondation du patrimoine accompagne le maître d'ouvrage en lui apportant son expertise et son appui, et en assurant localement une interface qui garantit l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds.

La Fondation du patrimoine reverse ensuite les sommes collectées au maître d'ouvrage à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées certifiées conformes par le Trésor Public. La Fondation du patrimoine retient des frais de gestion particulièrement faibles : 3% sur l'ensemble des dons, à l'exception des dons effectués en paiement de l'ISF (prélèvement de 5%).

Au-delà de l'apport financier qu'elle mobilise, cette campagne de financement participatif permet aussi de fédérer la population autour du projet. Pour cela, les porteurs de projet s'impliquent à créer une dynamique locale, en organisant des manifestations (concerts, etc.) qui permettront aux habitants de se rassembler, de découvrir leur histoire locale.

Quels sont les avantages d'être mécène ?

Grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, tous les dons faits à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

- ▶ de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable
- ▶ de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don et dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€) ;
- ▶ de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Vous voulez soutenir le projet et faire un don (même modeste) ?

Contactez Pierre Culleron par mail : culleronp@wanadoo.fr ou par téléphone au 04 73 79 47 82

Pour plus d'informations sur le mécénat de la Fondation du Patrimoine :

<https://www.fondation-patrimoine.org/>





ETAT CIVIL

NAISSANCES

GALLEGO Léonie
Chanonat, le 16 mars 2015

HADDANI Rayan
Chanonat, le 18 mars 2015

FOURY Gaël,
Chanonat, le 31 mars

SAVIGNY Quentin
Chanonat, le 1er avril 2015

GILLET Talia
Chanonat, le 1er avril 2015

DE FREITAS DUBOST Sacha
Chanonat, le 4 avril 2015

VIGIER Lyna
Chanonat, le 11 mai 2015

MARIAGES

SALLE Benoît & SEGURET
Bérénice
Chanonat, le 7 mars 2015

RESHE Jean-Yves & VOLKOVA
Svetlana
Chanonat, le 20 juin 2015

DECES

REZIB Benkeda
Chanonat, le 1er mars 2015

DESSAT Yves
Chanonat, le 21 juin 2015



@YJS



Infos

MEDECIN

Dr Minb BAUD
04 73 87 59 51

INFIRMIERE

Séverine RENAULT
& Alexandra AUBRETON
06 13 11 17 84

CLINIQUE LA CHATAIGNERAIE

08 26 88 63 88

PHARMACIE LE GERGOVIAL

04 73 79 40 05

SAPEURS POMPIERS : 18

SAMU : 15

POLICE SECOURS : 17